

Quel est l'affaire du million dans laquelle M. Doussin implique M. Edgard Combes ?

Les Chartreux affirmant qu'on a plusieurs fois tenté de les faire chasser et qu'ils n'ont pas permis à la majorité de leur s'adresser, nous promettons de leur remettre leur demande d'autorisation, un versement préalable de 300.000 frs. et un autre d'un million, après succès. Qui s'est livré à ce marchandage et à bénéfice de quel ou de qui ?

Un M. Chabrot, mêlé à la tentative de corruption exercée sur le président du Conseil, a déclaré dans une lettre d'explication; avoir donné au gouvernement cent mille francs pour les élections. De la part de qui, en échange de quoi ?

Il y a tout un questionnaire à adresser dans cet ordre de faits.

### CHRONIQUE LOCALE

#### COMÉDIE MUNICIPALE

De l'aveu de Monsieur le Maire, la séance du Conseil municipal du 10 Juin s'est ouverte par une chinoiserie, et c'est lui-même qui a joué le rôle de mandarin. Le compte administratif du Maire a été approuvé par erreur au cours de la séance d'Avril et sur l'obscure d'une faite par le Préfet, force a été au Conseil de ratifier ce vote à la session de Juin. Le mandarin sort donc de la salle et Monsieur Ducoombier, un lettré, en profite pour faire approuver la délibération d'Avril. C'est ainsi que se termine la chinoiserie.

Monsieur le Maire réinstallé à la présidence du Conseil donne lecture d'une lettre émanant du Syndicat des tapissiers et sollicitant son appui moral en même temps qu'un subside.

L'appui moral passe encore, mais un subside, cela devient plus difficile si on envisage le triste état de nos finances, aussi Monsieur Dron s'en tire par la tangente et laisse entendre que le Préfet n'approuvera pas le vote d'une somme affectée aux grévistes. C'est en vain que Quivron vient à la charge en proposant 5.000 francs et que Delphin Dumortier (le roublard) plus modeste la réduit à 1000 francs, rien n'y fait c'est le préfet, ce pelé, ce galeux qui fait obstacle et de qui vient tout le mal.

A ce sujet, Monsieur Scalbert, trieur, ancien président du syndicat des tapissiers lésinés que les patrons cherchent à faire tomber le syndicat ouvrier, et le regard oblique qu'il jette à Monsieur le Maire en dit long sur la réponse qu'il en attend.

Mais Monsieur Dron devient plus prudent, il sait que le *Courrier de Tourcoing* le guette et note tous ses actes, et il ne doute pas que ses paroles seront relevées. Aussi il se gardera bien d'entrer dans des détails précis. Il aime à constater que les tapissiers en grève restent calmes et il va jusqu'à reconnaître que les patrons ont à lutter avec la concurrence. Comme on le voit il y en a pour tous les goûts, et il serait difficile d'être plus adroit.

Dépendant comme il fallait à tout prix donner quelques gages de sympathie aux ouvriers grévistes, il regrette que les patrons se soient refusés à traiter avec leurs ouvriers. Ici Monsieur Dron nous permet de l'arrêter car il ignore ou plutôt il feint d'ignorer que les patrons attendent toujours que leurs ouvriers respectifs leur posent des conditions acceptables.

Enfin comme cette question embarrassait visiblement Monsieur le Maire il coupe court à la discussion en promettant d'écrire aux patrons. Nous ne savons pas ce que feront les patrons de la lettre de Monsieur Dron, mais il nous est bien permis de trouver ridicule l'intervention d'un médecin policier dans un litige entre patrons et ouvriers. Que ces derniers aillent trouver leurs patrons respectifs, qu'ils exposent avec calme leurs revendications, qu'ils n'aient en vue que leur intérêt professionnel, et nous serions bien étonnés que l'accord ne se fit pas.

C'est un conseil désintéressé que nous donnons en passant et nous estimons que s'il était suivi il aurait un résultat entre ce qui que les ouvriers attendent d'une lettre de Monsieur Dron.

Poursuivant le cours de ses travaux le Conseil accepte définitivement l'installation de l'usine d'électricité, ce service qui devait apporter de nombreux bénéfices et qui de l'aveu de Monsieur le Maire est un four complet.

à un architecte, le dernier des éboueurs en ferait tout autant, sinon mieux. On procède ensuite à la nomination des commissions. Cette partie du programme est rapidement balayée et ce n'est pas sans surprise que nous voyons figurer à « l'instruction publique » Messieurs Ducoombier, Saison, Vanoverschelde, dont le bagage littéraire n'est rien moins que nul. Quivron qui est décidément en verve se lève soudain et d'une voix mal assurée donne lecture d'une déclaration dans laquelle il sent le besoin d'annoncer que lui, ni ses collègues socialistes n'ont renoncé à leurs opinions.

C'est à pousser de rire !! Il y a quatre ans qu'il est domestiqué par le Dompneur ainsi que son compagnon Delphin: il y a quatre ans qu'il marche au doigt et à l'oeil, il y a quatre ans qu'il courbe l'échine sous le fouet et il a le toupet de prétendre qu'il conserve toute son indépendance !!

Il est vrai que pour donner le change il demande la suppression des processions, mais c'est du bluff et avant de poser cette question il en a au préalable informé son Maître Monsieur Dron. Celui-ci l'a autorisé avec empressement et il a profité de cette occasion pour s'élever contre cette mesure. Il est, déclare-t-il, partisan de la plus grande tolérance et il ne désire pas brusquer les solutions. Ah le bon épître ! Il sait bien qu'avant peu les lois liberticides qu'il vote à la Chambre des Députés, entrèrent en vigueur et alors non seulement il n'y aura plus de processions, mais les exercices intérieurs du culte seront réglementés par un fonctionnaire quelconque, par lui peut-être, qui sait ! Le loup radical-socialiste est devenu tout à coup l'agneau opportuniste, il daigne en attendant la séparation de l'Eglise et de l'Etat, être tolérant pour ses concitoyens et il ne voudrait pour rien au monde brusquer les solutions.

Farceur et hypocrite va !!!!!

#### A LA GOUTTE DE LAIT

Mis en éveil par certains bruits qui circulaient dans le quartier de la Croix-Rouge au sujet du fonctionnement défectueux de la goutte de lait, nous avons voulu en avoir le cœur net, et un de nos correspondants s'est rendu sur les lieux pour s'assurer de visu de ce qui se passait.

De son observation, il ressort que la distribution du lait se fait le plus souvent d'une façon arbitraire, surtout dans le quartier de la Croix-Rouge, où il n'est pas rare que des personnes doivent se dérangier deux ou trois fois par jour avant d'avoir satisfaction. Détail typique !! la semaine dernière, les bébés ont dû jeuner parce que Madame avait négligé de remettre les paniers vidés. C'est un accident, dira-t-on, nous en convenons, mais il n'en est pas moins vrai que les mères de famille perdent un temps précieux à ces pérégrinations inutiles et répétées et que pendant leurs absences forcées, elles doivent laisser leurs bambins seuls à la maison, ou les confier aux bons soins d'une voisine compatisante.

Vendredi 10 courant pour préciser, cinq mères de familles se sont vu refuser l'entrée de l'hôpital pour la visite de leurs nourrissons, sous le prétexte que convoquées pour 10 heures 30, elles s'étaient présentées à 10 heures 40. Après avoir attendu vainement sur le trottoir et par la pluie jusque 11 heures 1/4 qu'on veuille bien leur ouvrir la porte, ces mères de famille se résignèrent à reprendre le chemin de la Marière.

Quelle est belle n'est-ce pas la protection des nourrissons ? N'est-ce pas plutôt l'humiliation des nourrices qui lui faudrait dire ? Qu'en pensez-vous, Messieurs de la commission ? Si vous doutez de ce que nous avançons, il vous est facile de vous renseigner dans le voisinage de l'hôtel-Dieu.

Quant à la portière, il ne lui coûterait pas plus de se montrer un peu plus polie, et de ne pas fermer la porte au nez des malheureux d'une façon aussi brusque.

#### SERVICES MUNICIPAUX

Avant de se poser en conciliateur ou en arbitre, comme on voudra, dans le conflit qui divise en ce moment les patrons et les ouvriers tapissiers, M. Dron, notre Maire général, beaucoup s'occuper d'abord des services municipaux et à faire cesser certains abus qui prennent tous les jours des proportions de plus en plus grandes. Nous nous demandons comment M. Dron, mis en présence des patrons et des ouvriers pourrait franchir la question des amendes par exemple, s'il continue à tolérer dans les services dont il a la direction, que les chefs emploient de pareils moyens de répression.

Nous avons déjà eu l'occasion de signaler ce qui se passait dans la police, mais c'est de la Saint-Jean en regard de ce que nous apprenons au sujet du service municipal des Pompiers.

Durant l'année 1903, il a été distribué 189 francs d'amendes. Du premier Janvier au 30 Avril 1904, soit en 4 mois, le montant des amendes atteint déjà 107 francs, et la progression reste la même pour les 3 mois suivants, ce montant atteindra à fin décembre prochain la joie somme de 321 francs soit 132 francs de plus qu'en 1903.

Si cette somme était distribuée tous les trois mois entre tous les pompiers ou si elle était versée à l'ordinaire, passe encore, mais elle alimente une caisse noire et son emploi n'est rien moins que problématique. Ne pourrait-on punir nos pompiers coupables d'un manquement à la discipline et, autrement qu'en retenant sur leur maigre salaire des sommes relativement élevées ?

Il semble que la consigne, la salle de police, etc, doivent suffire pour maintenir dans le corps des pompiers une discipline en rapport avec les exigences du service.

Nous posons donc la question à Monsieur Dron, le pompier en chef, et lui demandons de remédier à cet état de choses, alors seulement il aura le droit de se poser en redresseur d'abus chez les autres.

A bon entendre s'il est.

#### IL FAIT LE MORT

L'enquête votée par les Chambres au sujet de l'affaire du million de M. Chartreux, a jeté le désarroi dans le camp blocard. Les feuilles les plus favorables au *Petit Père Combes*, ont subitement fait machine en arrière, et telle comme la *Lanterne* par exemple, qui le couvrait de fleurs au cours de ses luttes avec les congrégations, ne trouvent maintenant pas d'épithètes assez violentes pour qualifier son inconcevable gaffe.

Il apparaît aux yeux de ses anciens amis, non plus comme un président à poigne, mais comme un gâteux et un incapable. C'est dans la logique des choses, et le *Grand Homme*, comme l'appelle Jaurès, est bien prêt de succomber sous le ridicule.

Le journal le *Progrès-Avenir*, sentant que cette affaire des Chartreux tournera à la confusion du ministère, prend les devants et sous la signature de son rédacteur en Chef, il cherche à excuser ses amis en prétextant que l'empire allemand lui aussi a son petit scandale en ce moment.

Cet argument plutôt faible est employé fautive de mieux, et a déjà servi lors des scandales du Panama, des décorations, des Chemins de Fer du Sud, etc. Il n'en reste pas moins vrai que dans le million des Chartreux, il s'est rencontré un ou plusieurs corrupteurs, qui, pour des raisons que l'enquête nous apprendra sans doute, n'ont pas été poursuivis sous prétexte de « l'intérêt supérieur du Pays ».

Quel beau prétexte n'est-il pas vrai, pour cacher les menées inavouables d'amis politiques ? et qui ne féliciterait Monsieur Combes de pousser aussi loin le souci de rendre la République respectable.

Comme Monsieur Dron, notre Député doit être fier de servir un pareil maître et il qui sait si plus tard il ne fera pas état de ses votes en faveur de Combes pour dire à ses électeurs qu'il a aidé à sauver la République.

En attendant il fait le mort et laisse passer l'orage, en espérant sans doute que des magistrats zélés sauront expurger les dossiers de façon à les rendre insignifiants, et faire échec aux recherches des enquêteurs. Quoiqu'il advienne de cette enquête, il est d'ores et déjà prouvé qu'il y a eu des corrupteurs, et l'intérêt supérieur du pays, exigeait, non qu'on les arrachât à la justice, comme on le prétend ridiculement le détroqué, mais qu'on les arrêtât et qu'on les jugât sur le champ.

#### DRON MONOPOLISEUR

Il est des gens à qui on a beau ouvrir les yeux, ils s'obstinent pour une raison quelconque, toujours mauvaise, à ne pas vouloir se rendre à l'évidence.

Que de fois n'avons nous pas écrit à cette même place que si Monsieur Dron voulait la mort des petits Commerçants de Tourcoing il n'agirait pas autrement qu'il ne le fait. L'installation des Pompes funèbres, de l'électricité, les tailleurs, les charpentiers, les cordonniers qui travaillent à l'hospice pour les particuliers, les vanniers de la Bourgogne qui travaillent pour un salaire dérisoire, etc. en vont et ne reviennent.

Mais ce qui est plus fort c'est l'installation d'une Cambuse municipale à la Bourgogne. Qui l'a Cambuse municipale !! Et le Cambusier, me diriez-vous quel est-il ? eh bien ce n'est ni plus ni moins que Monsieur Gustave Flament, cabaretier place du Calvaire, ouvrier tapissier, actuellement en grève, frère de Monsieur l'adjoint, frère du gérant du théâtre municipal, et dont le fils est employé au bureau des Ecoles. En voilà un par exemple à qui la grève aura rapporté gros.

Il s'est dans une baraque « en compagnie de ses trois demoiselles, il vend du café, du lait, du jambon, de la bière, des liqueurs, etc. au grand détriment des commerçants d'alentour. Monsieur Flament n'est fait pour cela et n'a accepté cet emploi lucratif qu'avec un engagement de trois ans.

Les cabaretiers dont les établissements sont à proximité de la ferme de la Bourgogne ont adressé une requête à Monsieur le Maire, mais celui-ci l'a remise aux Pompes funèbres avec ordre de lui faire un enterrement solennel.

Casteur le conseiller municipal du quartier, semble se désintéresser de la question: soit qu'il craigne l'ère du Maître, soit que son établissement se trouve trop éloigné du chantier de la Bourgogne. Cependant il devrait savoir qu'il n'est pas seulement conseiller municipal pour défendre ses propres intérêts, mais qu'il a à prendre en mains les intérêts des commerçants de son quartier.

Be solliciter leurs suffrages il s'est engagé tacitement à occuper d'eux et ce n'est pas le fouet du dompneur qui devrait le faire reculer.

Nous attendrions encore quelques semaines avant de le juger et si, comme certains le supposent, il prend fait et cause pour les cabaretiers de son quartier, nous nous ferons un plaisir de le féliciter.

#### MISÉRABLE RANGUNE

Il y a quelques semaines nous avons donné à nos lecteurs connaissance d'un abus de pouvoir dont Madame Veuve Régamay fut la victime et Monsieur Dron, Maire de Tourcoing l'auteur.

Obéissant à une misérable rangune personnelle, le premier magistrat de notre ville avait défendu à Madame Veuve Régamay de poser un tapis sur les marches de l'Hôtel-de-Ville à l'occasion d'un mariage. De ce fait il empêchait un contribuable d'exercer son métier alors que ses concurrents n'étaient nullement inquiétés pour le même travail.

Il sante aux yeux que cet acte constitue en lui-même un inexplicable abus de pouvoir et il est indigne d'un Maire, ce Maire s'appelle-t-il Dron, de se venger par d'aussi bas moyens.

Madame Veuve Régamay, dont les affaires souffrent déjà de la concurrence qui lui est faite par le Monopole des pompes funèbres, ne veut pas laisser passer cette injustice sans protester, et séance tenante elle envoya une requête au Conseil de Préfecture.

C'était se jeter dans la gueule du loup, car le préfet est aux ordres du Ministre et le Ministre n'a pas de plus grand partisan que Monsieur Dron. Sa réponse se fit attendre un mois et demi, mais pour être tardive elle n'en est pas moins une fin de non recevoir. L'inséressé à bias voulu nous la communiquer et nous la donnons ci-dessous pour l'édification de nos lecteurs.

CONSEIL DE PRÉFECTURE du Nord Secrétaire - Greffe

Lille, le 4 Juin 1903

J'ai l'honneur d'informer Madame Vve Régamay-Catoire que son mémoire du 23 Avril 1903, a été transmis par la 2e Division à M. le Maire de Tourcoing pour avis au Conseil Municipal, aux fins d'autorisation de plaider car le litige dont s'agit, n'est pas de la compétence du Conseil de Préfecture.

Le Secrétaire-Greffier. Signé (illisible).

Ainsi donc il ressort de cette lettre que ce litige n'est pas de la compétence de la Préfecture et que Monsieur Dron doit demander l'avis du Conseil municipal aux fins d'autorisation de poursuites. Nous verrons ce que décidera le Conseil municipal mais, comme il est probable, cette autorisation est refusée, qu'adviendra-t-il ? Monsieur le Maire sera-t-il considéré comme hors de cause ? ou bien devra-t-il agir à son corps défendant.

Nous estimons que Monsieur le Maire est responsable de ses actes et s'il n'a pas pris l'avis de son Conseil pour l'interdire à un contribuable d'exercer son métier, nous ne voyons pas pourquoi le Conseil devrait intervenir quand ces mêmes actes sont jugés préjudiciables à un tiers.

Dans le cas présent, il nous semble que si le Conseil de préfecture est incompetent, il y a à Tourcoing un tribunal de commerce qui ne pourra se refuser à examiner ce litige.

N'est-ce pas l'avis de Monsieur le Maire ?

#### FUMISTE OU IMBÉCILE

Dans le numéro portant la date du 18, l'insombrable de la rue Verte a inséré une communication ou une pseudo communication, qui en dit long sur la mentalité de celui qui en est l'auteur.

Dans un français qui sent la frontière à dix pas, il essaye de tourner en ridicule un de nos amis sous le prétexte que celui-ci aurait arboré un drapeau à l'occasion de la Fête du Sacré-Cœur. Il a oublié d'ajouter que ce jour-là avaient lieu les processions et qu'en passant, notre ami a donné un bel exemple d'indépendance et de savoir vivre. Si nous voulions signaler tous ceux qui, tout en étant de chauds partisans du despote de Marquing, ont pavé sur le parcours de la procession, notre journal n'y suffirait pas, mais nous tenons à déclarer que ceux-là étaient des hypocrites tandis que notre ami est resté conséquente avec lui-même.

Quand nous aurons ajouté que cette ineptie était signée d'un républicain libéral, nous aurons montré que l'indigne question est née par Charleux. (Signé) (illisible)

Nous voulons cependant, s'il en est temps encore, lui éviter un traitement, et nous lui conseillons de prendre son abonnement à l'établissement des Bains, section des douches.

Un vrai Républicain libéral.

#### IL A PARLÉ !!

Oui l'ancien anti dromiste enragé, M. le conseiller P. Baert a parlé, mais c'était pour dire une bêtise.

Lors de la dernière réunion du Conseil, Monsieur le conseiller de la rue de Renais, après deux longues heures de réflexion, et jaloux sans doute du succès obtenu par Quivron, se résigna à sortir de son mutisme. Il toussa bruyamment et finalement il demanda pour les tapissiers en grève l'autorisation de quêter en ville !!

Cette stupéfiante proposition souleva un fou rire dans l'auditoire, car tous ceux qui étaient présents à la séance n'ignoraient pas que cette autorisation était pour le moins inutile puisque les tapissiers quéleut en ville depuis quelques semaines déjà.

Un ouvrier tapissier entre autres, qui se trouvait à nos côtés ne put s'empêcher de lever les épaules, et fit la réflexion que voici : « Quo qu'ch'est Pierre, y vint sol. Vla six semaines qu'il t'ebête, y est toudis sur qui nous a jamais donné un sou sans ça y n'parlerot pas jnsin. Si s'rot l de des ojeux comme li, y a lommint qu'is s'rot mort de faim !! »

Pauvre Pierrel que n'a-tu réglé une heure ou deux, et relu dans le *Courrier de Tourcoing*, le conseil qu'il te donnait la semaine dernière.

Un Écoléchaus.

#### UNION SOCIALE ET PATRIOTIQUE

##### Convocations

Réunions mensuelles des adhérents : Dimanche 19 Juin 1904 à onze heures et demi du matin, à la Nouvelle Aventure, rue du Château, 50.

A cinq heures du soir, chez Scalbert, rue d'Armentières.

À la même heure, au Vert-Feuillage, rue du Dragon, 13.

Lun-19, à huit heures du soir, café St-Georges, rue de l'Eglise, (B'au-Sosau).

#### MENUS FAITS DE LA SEMAINE

Accidents. — Un porteur de pain, Alphonse Pottier, au service de MM. Mourant et Lacomblet boulangers-tapissiers, rue Saint-Georges, à Roubaix, est tombé, lundi matin, rue de Guisnes, en descendant de voiture, et la roue lui est passée sur le corps. Il en est résulté une fracture de côte. Le blessé a été transporté à Roubaix; où il a reçu les soins de M. le docteur Balguyon. Alphonse Pottier sera incapable de travailler pendant un mois.

Un ouvrier fappeur, Arthur Florin, au service de MM. Dujeunin et Co, de Lille, était occupé à la fabrique de M. Alphonse Pollet, rue de Bradford, quand en amarrant un plan, il tomba sur le sol, d'une hauteur de cinq mètres. Transporté dans le bureau de l'établissement, le blessé a reçu les soins de M. le docteur Elie Decherf, qui a constaté une luxation du cou-de-pied gauche avec fracture de l'extrémité du tibia gauche. Arthur Florin ne pourra pas reprendre ses occupations avant quatre mois.

Lundi après-midi, un ouvrier peintre, M. Gustave Deminck, âgé de 28 ans, a été renversé, rue de Baisieux, par un coupé. Un des lancardes l'a blessé à la poitrine. Deminck a reçu les soins de M. le docteur D. Wyn. La blessure est peu grave.

Un ouvrier peigneur de la Maison A. et P. Pollet, rue de Dunkerque, est tombé de l'échelle mardi soir, vers 8 heures, et a été heurté par un bancard de la voiture de M. Victor Dupuy, boulangers à Bondy. L'ouvrier M. Jules Vercauteren, âgé de 18 ans, demeurant à Rieumont, fut précipité sur le sol. Relevé par deux témoins de l'accident, il fut transporté dans une maison voisine, les soins de M. le docteur Desbarès. Le médecin n'a constaté aucune fracture. Le blessé porte de nombreuses contusions au dos et à la poitrine. Il a été ramené en voiture à son domicile.

Un accident s'est produit mercredi matin, à trois heures, au passage de MM. Albert Malard et Co, à Tourcoing. Des ouvriers occupés au travail de nuit ont, tout à coup, après le coup d'un de leurs compagnons enragé dans les cordes de son métier, qui l'ont secoué de plus et le malheureux a été complètement broyé.

On s'empresse de faire la connaissance de la pauvre qui donne le mouvement au métier. L'ouvrier, qui se nomme Paul Debaes, perdait des blessures à la tête, des contusions très graves sur tout le côté gauche du corps; il avait en outre l'épaulé droite démise. Après avoir vu chez le concubine les soins du médecin de l'établissement Debaes a été transporté en voiture à son domicile à Roubaix. M. le docteur Vanoverschelde, d'Arbik, qui le soigne, n'a pu se prononcer sur la gravité des blessures.

Mort d'un chien. — Mardi soir, vers sept heures, Mme Delout, née Anne Raquet, âgée de 72 ans, demeurant rue de l'Éclaircie, 2, regardant la vitrine de la mercerie « Paris-Dubois », que St-Jacques, lorsque le chien de M. Delout se précipita sur elle et se jeta sur elle.